



Evry-Courcouronnes,
Le 9 septembre 2021.

A Monsieur Stéphane BEAUDET,
Maire d'EVRY-COURCOURONNE
Hôtel de Ville
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91 011 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Monsieur le Maire,

Comme vous leur avez suggéré les représentants d'IMODEV sont venu en juillet présenter au CA de notre association leur projet de rénovation du Centre Commercial du Parc de Petit Bourg.

Après en avoir débattu, la position d'Evry-Village est la suivante :

- Nous ne contestons pas bien au contraire l'urgence qu'il y a à travailler sur le dossier de la rénovation et la de restructuration du Centre Commercial du Parc. Mais, compte tenu du contexte local, ne se consacrer qu'au centre commercial est insuffisant.
- Le projet présenté par IMODEV comporte un certain nombre d'aspects positifs qui se résument principalement à une meilleure attractivité du centre commercial.
- En revanche, le financement et le retour sur investissement du projet reposent entièrement sur une opération immobilière se traduisant par la construction d'un nombre très important de logements.
La construction de ces logements ne rentre donc pas dans le cadre d'un réel projet d'urbanisme construit et pensé en fonction de la problématique du quartier. Il ne s'agit que d'un moyen pour cet opérateur privé de financer son opération.
Or le quartier – intégrant en particulier la problématique de la copropriété – nécessite justement une vision, un traitement et une cohérence d'ensemble.
- L'impact du projet sur la circulation automobile dans le Village et les nuisances que cela générerait tant du fait des nouveaux logements que de l'attractivité du nouveau centre commercial est largement sous-estimé et en tout état de cause non traité factuellement. Il n'y a pas d'étude d'impact ni d'évaluation de cet accroissement de la circulation.

Bien au contraire, ce sujet n'est traité que sous l'angle des modifications à apporter au schéma de circulation actuel afin de favoriser un accroissement de la circulation automobile permettant de garantir une affluence optimum aux nouveaux commerces. C'est donc une nouvelle fois la logique de rentabilité qui détermine les orientations, ce qui est somme toute normal puisqu'il s'agit de la raison d'être d'une société privée.

EVRY - VILLAGE

Agir pour l'animation de votre quartier, l'amélioration de son cadre de vie et de son environnement

Association Loi de 1901 n° 0912006263,

Mairie annexe du village – Place du Général de Gaulle 91000 EVRY-COURCOURONNES

association@evry-village.com www.evry-village.com

Retrouvez-nous sur





- L'implantation des nouveaux logements telle qu'elle est prévue aurait un impact négatif sur la qualité de vie des résidents des logements sociaux en périphérie.
- Enfin, nous trouvons anormal compte tenu des enjeux et de la problématique spécifique du quartier de n'avoir à nous prononcer que sur un seul projet « déjà ficelé ». Le dossier nous semble être d'une telle importance qu'il nécessite d'être appréhendé d'une façon totalement différente tant en termes de sollicitation et de contribution des riverains et des associations concernées (travail en co-construction) qu'en terme de pilotage par la municipalité.

C'est pourquoi l'association Evry-Village n'émet pas un avis favorable au projet.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire Monsieur Le Maire en l'expression de nos sincères salutations.

Xavier BARÓ.
Président

EVRY - VILLAGE

Agir pour l'animation de votre quartier, l'amélioration de son cadre de vie et de son environnement

Association Loi de 1901 n° 0912006263,

Mairie annexe du village – Place du Général de Gaulle 91000 EVRY-COURCOURONNES

association@evry-village.com www.evry-village.com

Retrouvez-nous sur

